

MAITRISER LES TECHNIQUES DE PAIE



PARTICIPANT(S) :

Toute personne souhaitant connaître les règles et les techniques de base des rémunérations.

ORGANISATION :

Durée : 28 heures

Lieux : Campus du lac ou Campus de Libourne

INTERVENANT(S) :

Formateur expert sur la Paie.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 40

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Acquérir les règles de base de calcul d'un bulletin de paie et des charges sociales.
- Assurer une veille concernant l'actualité sociale dans le but de faciliter la gestion des ressources humaines.
- Mieux appréhender les droits et devoirs des salariés et les obligations des employeurs.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

La formation permettra une participation active de chacun basée sur un partage d'expérience au terme d'analyse de pratiques.

CONTENU DU PROGRAMME

LES BASES

Bulletin de paie, Mentions obligatoires Durée du travail.

Bulletin de paie simplifié, Paiement du salaire, Acomptes, Rappels, Prêts.

Brut, Primes, Minimum conventionnel, Salaires minima, Jeunes et apprentis.

LES COTISATIONS (REGLES ET CALCULS)

Cotisations/Points spéciaux CSG-CRDS et réduction FILLON,

Les plafonds et tranches spécifiques,

Employeurs multiples et temps partiels, Exigibilité et obligations déclaratives employeur.

Effectif (règles de calcul)

LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Aménagement du temps de travail, Règles des heures supplémentaires, Contingent.

Repos compensateur de remplacement, Contrepartie obligatoire en repos.

Les heures complémentaires : temps partiel.

Heures supplémentaires "TEPA" exonérées IR et réductions des charges sociales.

LES CONGES PAYES

Congés payés temps plein temps partiel,

Maladie pendant les congés, Indemnités de congés payés.

Fermeture de l'entreprise pendant les congés, Indemnités compensatrices de congés payés.

Jours fériés, Journée de solidarité, Notion de travail effectif.

LES NOUVELLES OBLIGATIONS

Liées au contrat :

Nouveaux contrats, Rupture conventionnelle, Période d'essai, Indemnités de licenciement,

Rémunération des stages, Solde de tout compte.

Liées aux charges sociales :

Mise en conformité des régimes de prévoyance et de retraite supplémentaire.

Nouveaux taux de cotisation et charges sociales (forfait social, taux ags, participation aux frais de transport en commun...).

LES ELEMENTS DE MOTIVATION.

RETOUR SUR LES CONGES PAYES

Point sur les congés payés temps plein, Temps partiel, Maladie pendant les congés.

Indemnités de congés payés, Indemnités compensatrices de congés payés.

Régime social et fiscal, Épargne collective : intéressement, participation, PERCO, PEE, CET.

SORTIE DE L'ENTREPRISE.

Licenciement, Indemnités, Faute grave, Faute lourde, Licenciement des représentants du personnel, Dispense de préavis, Indemnité compensatrice de préavis, Indemnité transactionnelle.

Rupture conventionnelle homologuée, Retraite (départ et indemnités, mise à la retraite et indemnités), Retraite anticipée, Méthode de retraite et déclaration des départs en retraite intégrée à la DADSU, Régime social et fiscal des différentes indemnités.

LES CONTRATS DE TRAVAIL AIDES

Le contrat de professionnalisation, Le contrat unique d'insertion (C.I.E. – C.A.E), Le contrat emploi d'avenir, Le contrat de génération.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Code de travail ou convention collective : S'assurer d'utiliser la bonne méthode

Connaître la représentation du personnel : les représentants du personnel et leurs moyens d'action (DP CE CHSCT), les salariés mandatés par les organisations syndicales

ORGANISER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURES DE L'ENTREPRISE

La médecine du travail : les visites obligatoires, L'inspection du travail : les documents, les registres et les affichages obligatoires, L'Urssaf, Les instances prud'homales.

POINT SUR LES CAS PRATIQUES DES STAGIAIRES.